

**MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Le, 14 avril 2009.

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2009, au lieu et à l'heure habituels des sessions.

Sont présents les conseillères et conseillers suivants :

Daniel Meilleur,	Gaétane Meilleur, absente
Chaben Mohamen,	Gabrielle Audet,
Rose-Hélène Dufour,	Sophie Laroche.

La directrice générale Suzanne Raymond est présente.
Le maire Claude Ménard procède à l'ouverture de la session.

055-04-09 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Sophie Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

056-04-09 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2009

Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Rose-Hélène Dufour et résolu à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mars 2009.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

057-04-09 ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES INTERNET ET AUTORISATION POUR SIGNATURE

Il est proposé par Sophie Laroche, appuyé par Chaben Mohamed et résolu à l'unanimité d'accepter la Politique relative à la fourniture de services internet par les organismes municipaux de la dorsale municipale dans le cadre de la convention 2006 et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Lac-Saint-Paul.

ADOPTÉE

058-04-09 INTERNET SANS FIL À LA BIBLIO

Il est proposé par Rose-Hélène Dufour, appuyé par Daniel Meilleur et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à faire effectuer l'installation des VLAN pour les applications collectives à la bibliothèque municipale conformément au paragraphe i) de l'article 5.1 de la Politique relative à la fourniture de services internet par les organismes municipaux propriétaires de la dorsale municipale dans le cadre de la convention signée en 2006.

ADOPTÉE

059-04-09 INTERNET À DES FINS DE REDISTRIBUTION AUX CITOYENS ET ENTREPRISES

Il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'utilisation des VLAN autonomes et indépendants pour l'alimentation internet à des fins de redistribution aux citoyens et entreprises de la municipalité de Lac-Saint-Paul conformément au paragraphe i) de l'article 5.1 de la Politique relative à la fourniture de services internet par les organismes municipaux propriétaires de la dorsale municipale dans le cadre de la convention signée en 2006.

ADOPTÉE

060-04-09 RÉOLUTION POUR CONFIRMER L'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ À LA FORMATION D'UNE COOPÉRATIVE MÉDICALE

Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Sophie Laroche et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lac-Saint-Paul appuie la formation d'une Coopérative médicale qui desservira les citoyens de notre Municipalité. La contribution financière de la municipalité sera de 3 000 \$ pour la création de la coopérative.

ADOPTÉE

- 061-04-09** **AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA «POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ**
 Il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Chaben Mohamed et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, madame Suzanne Raymond à effectuer pour et au nom de la municipalité de Lac-Saint-Paul une demande d'aide financière dans le cadre de la «Politique nationale de la ruralité.
- ADOPTÉE**
- FINANCES**
- 062-04-09** **ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES**
 Il est proposé par Sophie Laroche, appuyé par Daniel Meilleur et résolu à l'unanimité d'adopter le registre des chèques portant les numéros C900097 à C900132 totalisant 63 593.88 \$. Et les chèques de paie pour le mois de mars 2009 portant les numéros C2900048 à C290069 totalisant 6 687.10 \$
- ADOPTÉE**
- 063-04-09** **DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARATIF ANNUEL**
 Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Rose-Hélène Dufour et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport budgétaire comparatif annuel au 31 mars 2009.
- ADOPTÉE**
- 064-04-09** **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AU 31 DÉCEMBRE 2008**
 Il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des états financiers et le rapport du Vérificateur au 31 décembre 2008.
- ADOPTÉE**
- PERSONNEL**
- 065-04-09** **AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À ASSISTER AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DU QUÉBEC**
 Il est proposé par Chaben Mohamed, appuyé par Rose-Hélène Dufour et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à assister au congrès annuel de l'ADMQ qui aura lieu au Centre de Congrès-Hilton Lac-Leamy, du 6 mai au 8 mai 2009 et que les frais lui seront remboursés conformément à son contrat de travail.
- ADOPTÉE**
- MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES**
- 066-04-09** **ACHAT DES MODULES DE JEUX (VOLLEY BALL, BALLON PANIER, BADMINTON ETC)**
 Il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'équipements sportifs suivants :
- | | | |
|-----------------------|---------------------|----------|
| Le Groupe Inter-Sport | Volleyball de plage | 1 200 \$ |
| | Badminton extérieur | 250 \$ |
| Jambette Évolujoux | Multi-ballons | 1 375 \$ |
| | Bal*pan*son*fixe | 900 \$ |
| | Support à vélos | 230 \$ |
| | Support à vélos | 465 \$ |
- ADOPTÉE**
- 067-04-09** **ACHAT DES MODULES DE JEUX (GRIMPEUR, BALANCOIRE, ETC)**
 Il est proposé par Sophie Laroche, appuyé par Rose-Hélène Dufour et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat des modules de jeux suivants :
- | | | |
|--------------------|--------------------------|----------|
| Jambette Évolujoux | Croix sur ressorts | 3 082 \$ |
| | Tunnel chenille au sol | 2 630 \$ |
| | Balançoire à pneu simple | 2 620 \$ |
| | Le Maringouin | 2 800 \$ |
| Multi Jeux Marlin | La Randonnée | 2 500 \$ |
- ADOPTÉE**

068-04-09 ACHAT D'UN PANNEAU D'IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ
Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Chaben Mohamed et résolu à l'unanimité d'accorder à monsieur Serge Beauregard la confection d'une enseigne d'identification 4' X 8' aux couleurs de la Municipalité, au prix de 2 000\$ incluant les poteaux pour l'implantation, les taxes en sus.

ADOPTÉE

**069-04-09 PROPRIÉTÉ ET ESPACES LOUÉS
AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN (CLAUDE QUEVILLON)**
Il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Rose-Hélène Dufour et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lac-Saint-Paul achète de monsieur Claude Quevillon, un terrain, situé sur le lot 34, rang 3 du canton Moreau inscrit sous le matricule 9577-74-8930 pour la somme de 8 000\$. Les frais d'arpentage et de notariat sont à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

070-04-09 MANDAT À UN ARPENTEUR POUR EFFECTUER LE LOTISSEMENT DU TERRAIN DE MONSIEUR CLAUDE QUEVILLON
Il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme d'arpentage McKale, Barbe et Robidoux le mandat d'effectuer une description technique et le piquetage d'une partie du lot 34, dans le rang 3, du canton Moreau propriété actuelle de monsieur Claude Quevillon inscrit sous le matricule 9577-74-8930.

ADOPTÉE

071-04-09 MANDAT À UN NOTAIRE POUR EFFECTUER UN CONTRAT D'ACHAT ET AUTORISATION POUR SIGNATURE
Il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité d'accorder à Me Jacinthe Fex, notaire le mandat d'effectuer un contrat d'achat entre la municipalité de Lac-Saint-Paul et monsieur Claude Quevillon pour un terrain, situé sur le lot 34, dans le rang 3 du canton Moreau et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

072-04-09 MANDAT À UN TECHNICIEN POUR UNE ÉTUDE DE SOL (INSTALLATION SEPTIQUE)
Il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Sophie Laroche et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à faire effectuer par un technicien l'étude de sol pour une installation septique au garage municipal.

ADOPTÉE

**073-04-09 TRANSPORT ROUTIER
INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE AU LAC SPORT**
Il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Chaben Mohamed et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à faire installer par Hydro-Québec un lampadaire de rue à l'intersection des chemins municipaux «Route 311 et Chemin du Lac-Sport».

ADOPTÉE

**074-04-09 HYGIÈNE DU MILIEU
RÉSOLUTION POUR REMPLACER L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 220**
Attendu qu'il s'avère nécessaire de modifier l'article 8 du règlement numéro 220 décrétant une dépense de 336 255 \$ et un emprunt de 336 255 \$;

Attendu que le règlement d'emprunt peut être modifié par résolution conformément à l'article 1076 du Code municipal;

Attendu que l'article 8 du règlement numéro 220 décrétant une dépense et un emprunt de 336 255 \$ est remplacé par la résolution suivante :

Il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Sophie Laroche et résolu à l'unanimité qu'aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, le conseil est autorisé à affecter toute contribution ou subvention pouvant lui être versée, particulièrement la subvention à être versée dans le cadre du volet FIMR1 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (Dossier numéro :612569) en vertu d'un protocole d'entente signé, le 11 décembre 2008.

ADOPTÉE

075-04-09 DEMANDE POUR EXPLOITER DES PUITES D'ALIMENTATION SOUTERRAINE EN EAU POTABLE

Demande d'autorisation au MDDEP

Attendu que la municipalité de Lac-Saint-Paul présente une demande pour exploiter des puits d'alimentation souterraine en eau potable;

Attendu que l'autorisation doit être obtenue du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs pour l'exploitation des puits :

En conséquence il est proposé par Rose-Hélène Dufour, appuyé par Daniel Meilleur et résolu à l'unanimité de mandater la firme GENIVAR SEC., afin d'effectuer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Saint-Paul, la demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs relative aux travaux d'amélioration de l'approvisionnement et de la qualité de l'eau potable pour la municipalité.

ADOPTÉE

076-04-09 DEMANDE POUR EXPLOITER UNE INSTALLATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE VENANT DES PUITES D'ALIMENTATION SOUTERRAINE EN EAU POTABLE

Engagement de la municipalité dans le projet d'amélioration de l'eau potable

Attendu que La municipalité de Lac-Saint-Paul présente une demande pour exploiter une installation de production d'eau potable venant des puits d'alimentation souterraine en eau potable ;

Attendu que La municipalité doit assurer l'entretien et le suivi de ses installations;

En conséquence Il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé Gabrielle Audet et résolu unanimement que la municipalité de Lac-Saint-Paul s'engage, dans le cadre du projet d'amélioration de l'approvisionnement et de la qualité de l'eau potable à ;

▪ Mandater un ingénieur afin de produire le manuel d'opération des installations et de réaliser la surveillance des travaux de façon à fournir une attestation de conformité après la mise en opération du projet.

▪ À utiliser et entretenir ses installations de production d'eau potable dans les mesures du possible, conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur.

ADOPTÉE

077-04-09 DEMANDE POUR LA PRODUCTION D'EAU POTABLE ET POUR EXPLOITER DES Puits D'ALIMENTATION SOUTERRAINE EN EAU POTABLE

Manuel d'opération et surveillance des travaux

Attendu que La municipalité de Lac-Saint-Paul présente une demande pour la production d'eau potable et pour exploiter des puits d'alimentation souterraine en eau potable ;

Attendu que La municipalité doit assurer l'entretien et le suivi de ses installations;

En conséquence Il est proposé par Danielle Meilleur, appuyé par Sophie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme GENIVAR S.E.C. pour produire le manuel d'opération des installations et réaliser la surveillance des travaux afin de fournir une attestation de conformité après la mise en opération du projet d'amélioration de l'approvisionnement et de la qualité de l'eau potable et d'en autoriser la dépense.

ADOPTÉE

078-04-09 DEMANDE POUR UNE INSTALLATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE VANANT DES Puits D'ALIMENTATION SOUTERRAINE EN EAU POTABLE

Demande d'autorisation au MDDEP

Attendu que La municipalité de Lac-Saint-Paul présente une demande pour une installation de production d'eau potable venant des puits d'alimentation souterraine en eau potable ;

Attendu que L'autorisation doit être obtenue du Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs pour une installation de production d'eau potable;

En conséquence Il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Sophie Laroche et résolu à l'unanimité de mandater la firme GENIVAR SEC. afin d'effectuer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Saint-Paul, la demande d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs relative aux travaux d'amélioration de l'approvisionnement et de la qualité de l'eau potable pour la municipalité.

ADOPTÉE

079-04-09 DEMANDE DE SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX RELATIFS AU CAPTAGE ET AU TRAITEMENT DE L'EAU

Attendu que la municipalité de Lac-Saint-Paul est propriétaire d'un réseau d'aqueduc depuis 2003, et qu'il y a cinquante-cinq (55) résidences et chalets raccordés au réseau;

Attendu qu' actuellement le réseau d'aqueduc est alimenté par un lac, l'eau descend par gravité pour être distribuée à l'aide d'une pompe, l'eau n'est ni filtrée ni chlorée;

- Attendu que la municipalité de Lac-Saint-Paul a fait une demande d'aide financière (FIMR) en 2003 pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable qui a été refusée et une nouvelle demande a été acceptée en 2007;
- Attendu qu' en 2007-2008 les travaux de recherche en eau souterraine ont été réalisés au montant de 128 445 \$ et que l'aide financière qui a été payée comptant selon les modalités établies, est de 64 222 \$ (50%);
- Attendu que les travaux relatifs au captage et au traitement de l'eau seront complétés en 2009 et que la somme prévue pour acquitter les dépenses est de 336 255 \$, l'aide financière accordée est de 168 127 \$ (50%) payable sur une période de 10 ans;
- Attendu que ces montants de 64 222 \$ et de 168 127 \$ devront être financés par des règlements d'emprunts ce qui générera des coûts additionnels.
- Attendu que la municipalité a dû acquérir un terrain au montant de 15 000\$ qui a été payé à 75 % par les usagers du réseau d'aqueduc (terrain non subventionnable);
- Attendu que la municipalité doit emprunter les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses, 25 % des coûts seront à la charge de l'ensemble de la communauté et 75 % des coûts seront à la charge des 55 utilisateurs du réseau d'aqueduc;
- Attendu que l'impact des deux règlements d'emprunt augmente le fardeau fiscal annuel de l'ensemble des contribuables et principalement celui des 55 usagers (voir annexe A) (scénario 1-2-3-4);
- Attendu qu' avant la mise aux normes des installations de production de l'eau potable, le tarif annuel pour l'eau était de 186 \$ pour les utilisateurs du réseau d'aqueduc après la mise en marche le tarif prévu pour les frais d'opération est de 384.54 \$ (voir annexe B) (scénario 1-2-3-4);
- Attendu que le fardeau fiscal qui émanera de la mise aux normes des installations de production de l'eau potable sera très élevé, la municipalité de Lac-Saint-Paul met en doute la légitimité de poursuivre les travaux.

En conséquence, il est résolu à l'unanimité de signifier à la ministre des Affaires municipales, madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire qu'il il semble impératif qu'une aide financière accrue soit accordée à la municipalité de Lac-Saint-Paul. Cette aide permettrait de financer les coûts relatifs aux travaux de captage et de traitement de l'eau qui seront complétés en 2009. Elle allégerait le poids financier supporté par les 55 usagers du réseau d'aqueduc de Lac-Saint-Paul.

ANNEXE A (scénario 1)

IMPACT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT AVEC UNE AIDE FINANCIÈRE À 50%

Travaux terminés

Recherche en eau souterraine règlement d'emprunt numéro 200.

Impact pour les 55 usagers du réseau d'aqueduc 118.98 \$

Travaux en cours

Travaux relatifs au captage et au traitement de l'eau règlement d'emprunt numéro 220.

Impact pour les 55 usagers du réseau d'aqueduc 236.05 \$

**Total de l'augmentation du fardeau fiscal annuel pour les
règlements d'emprunt** **355.03 \$**

ANNEXE B (scénario 1)

IMPACT DE LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE L'EAU POTABLE SUR LE TARIF ANNUEL POUR L'EAU AVEC UNE AIDE FINANCIÈRE À 50%

Pour les utilisateurs du réseau d'aqueduc le tarif annuel pour l'eau était de 186 \$

L'estimation du tarif pour les années futures est la suivante :

2 Techniciens à temps partiel (entente intermunicipale)	12 500.00 \$
Chauffage et électricité	3 200.00 \$
Assurance	3 000.00 \$
Analyse de l'eau et transport	2 500.00 \$
Entretien et réparation	2 000.00 \$
Traitement par oxydation	5 000.00 \$
Total des dépenses annuelles prévues	28 200.00 \$

75% (55 usagers) à la charge des usagers du réseau d'aqueduc	21 150.00 \$
Estimation du tarif pour les frais annuels d'entretien (55 usagers)	384.54 \$

Frais à la charge des utilisateurs du réseau d'aqueduc suite aux travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable

Les règlements d'emprunt	355.03 \$
Frais de fonctionnement annuel	384.54 \$
Total	739.57 \$

Le tarif annuel avant la mise aux normes était de 186 \$ ce qui représente une augmentation des coûts annuels suite à la mise aux normes pour les utilisateurs du réseau d'aqueduc 553.57\$

ANNEXE A (scénario 2)

IMPACT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT AVEC UNE AIDE FINANCIÈRE À 75%

Travaux terminés

Recherche en eau souterraine règlement d'emprunt numéro 200.

Impact pour les 55 usagers du réseau d'aqueduc	118.98 \$
--	-----------

Travaux en cours

Travaux relatifs au captage et au traitement de l'eau règlement d'emprunt numéro 220.

Impact pour les 55 usagers du réseau d'aqueduc 118.02 \$

**Total de l'augmentation du fardeau fiscal annuel pour les
règlements d'emprunt** 237.00\$

ANNEXE B (scénario 2)

IMPACT DE LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE L'EAU POTABLE SUR LE TARIF ANNUEL POUR L'EAU AVEC UNE AIDE FINANCIÈRE À 75%

Pour les utilisateurs du réseau d'aqueduc le tarif annuel pour l'eau était de 186 \$

L'estimation du tarif pour les années futures est la suivante :

2 Techniciens à temps partiel (entente intermunicipale)	12 500.00 \$
Chauffage et électricité	3 200.00 \$
Assurance	3 000.00 \$
Analyse de l'eau et transport	2 500.00 \$
Entretien et réparation	2 000.00 \$
Traitement par oxydation	5 000.00 \$
Total des dépenses annuelles prévues	28 200.00 \$

75% (55 usagers) à la charge des usagers du réseau d'aqueduc 21 150.00 \$

Estimation du tarif pour les frais annuels d'entretien (55 usagers) 384.54 \$

Frais à la charge des utilisateurs du réseau d'aqueduc suite aux travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable

Les règlements d'emprunt 237.00 \$

Frais de fonctionnement annuel 384.54 \$

Total 621.54 \$

**Le tarif annuel avant la mise aux normes était de 186 \$ ce qui représente une
Augmentation des coûts annuels suite à la mise aux normes pour les utilisateurs du
réseau d'aqueduc 435.54 \$**

ANNEXE A (scénario 3)

**IMPACT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT
AVEC UNE AIDE FINANCIÈRE À 80%**

Travaux terminés

Recherche en eau souterraine règlement d'emprunt numéro 200.

Impact pour les 55 usagers du réseau d'aqueduc 118.98 \$

Travaux en cours

Travaux relatifs au captage et au traitement de l'eau règlement d'emprunt numéro 220.

Impact pour les 55 usagers du réseau d'aqueduc 94.42 \$

**Total de l'augmentation du fardeau fiscal annuel pour les
règlements d'emprunt 213.40 \$**

ANNEXE B (scénario 3)

**IMPACT DE LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS
DE PRODUCTION DE L'EAU POTABLE SUR LE
TARIF ANNUEL POUR L'EAU
AVEC UNE AIDE FINANCIÈRE À 80%**

Pour les utilisateurs du réseau d'aqueduc le tarif annuel pour l'eau était de 186 \$

L'estimation du tarif pour les années futures est la suivante :

2 Techniciens à temps partiel (entente intermunicipale)	12 500.00 \$
Chauffage et électricité	3 200.00 \$
Assurance	3 000.00 \$
Analyse de l'eau et transport	2 500.00 \$
Entretien et réparation	2 000.00 \$
Traitement par oxydation	5 000.00 \$
Total des dépenses annuelles prévues	28 200.00 \$
75% (55 usagers) à la charge des usagers du réseau d'aqueduc	21 150.00 \$
Estimation du tarif pour les frais annuels d'entretien (55 usagers)	384.54 \$

Frais à la charge des utilisateurs du réseau d'aqueduc suite aux travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable

Les règlements d'emprunt	213.40 \$
Frais de fonctionnement annuel	384.54 \$
Total	597.94 \$

Le tarif annuel avant la mise aux normes était de 186 \$ ce qui représente une Augmentation des coûts annuels suite à la mise aux normes pour les utilisateurs du réseau d'aqueduc 411.94 \$

ANNEXE A (scénario 4)

IMPACT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT AVEC UNE AIDE FINANCIÈRE À 90%

Travaux terminés

Recherche en eau souterraine règlement d'emprunt numéro 200.

Impact pour les 55 usagers du réseau d'aqueduc	118.98 \$
--	-----------

Travaux en cours

Travaux relatifs au captage et au traitement de l'eau règlement d'emprunt numéro 220.

Impact pour les 55 usagers du réseau d'aqueduc	47.20 \$
--	----------

Total de l'augmentation du fardeau fiscal annuel pour les règlements d'emprunt 166.18 \$

ANNEXE B (scénario 4)

IMPACT DE LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE L'EAU POTABLE SUR LE TARIF ANNUEL POUR L'EAU AVEC UNE AIDE FINANCIÈRE À 90%

Pour les utilisateurs du réseau d'aqueduc le tarif annuel pour l'eau était de 186 \$

L'estimation du tarif pour les années futures est la suivante :

2 Techniciens à temps partiel (entente intermunicipale)	12 500.00 \$
Chauffage et électricité	3 200.00 \$
Assurance	3 000.00 \$
Analyse de l'eau et transport	2 500.00 \$

Entretien et réparation	2 000.00 \$
Traitement par oxydation	5 000.00 \$
Total des dépenses annuelles prévues	28 200.00 \$

75% (55 usagers) à la charge des usagers du réseau d'aqueduc 21 150.00 \$

Estimation du tarif pour les frais annuels d'entretien (55 usagers) 384.54 \$

Frais à la charge des utilisateurs du réseau d'aqueduc suite aux travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable

Les règlements d'emprunt 166.18 \$

Frais de fonctionnement annuel 384.54 \$

Total 550.72 \$

Le tarif annuel avant la mise aux normes était de 186 \$ ce qui représente une Augmentation des coûts annuels suite à la mise aux normes pour les utilisateurs du réseau d'aqueduc 364.72 \$

LOISIRS ET CULTURE

Rapport déposé

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SESSION

La levée de la session est donnée par Sophie Laroche il est 8 :10hres.

Claude Ménard, maire

Suzanne Raymond, directrice générale

